



Tous les ans, l'Etat devra présenter un budget équilibré

CONSTITUANTE • La rigueur l'a emporté au chapitre des finances de l'Etat: en cas de crise ou de catastrophes, les déficits seront tolérés au maximum cinq ans.



JEAN GODEL

Plaie d'argent n'est pas mortelle? Que nenni! Mais les constituants craignent les déficits de l'Etat comme la huitième plaie d'Egypte. Ils ont largement adopté hier – par 85 voix contre 21 (ces dernières: toutes socialistes) – la thèse selon laquelle le budget de fonctionnement de l'Etat «doit être équilibré». En cas de conjoncture difficile ou d'événements exceptionnels, les déficits qui en résulteraient devront être compensés «à moyen terme», soit au maximum cinq ans.

Les considérations d'économie publique sont surtout venues des rangs socialistes, opposés au caractère délibérément contraignant de cette thèse. Quid du *deficit spending*?, s'est inquiété Ambros Lüthi (Fribourg). Cet anglicisme désigne la possibilité donnée au législatif de dévier de sa ligne budgétaire en cas de crise grave pour relancer la machine par des investissements extraordinaires. «Rechercher l'équilibre financier à tout prix peut aggraver la crise», avertit le socialiste.

ÉQUILIBRE OU ÉQUILIBRISME?

Et puis, la limite stricte d'un équilibre budgétaire retrouvé dans les cinq ans fait craindre des exercices... d'équilibrisme. «La périodicité des cycles conjoncturels ne se décrète pas à l'Hôtel cantonal», ironise Alexandre Grandjean (s, Morat). Rétrospectivement, Alain Berset (s, Belfaux) constate que c'est dès 1994-1995, alors que la crise n'avait pas encore déployé tous ses effets, que Fribourg aurait dû, avec ce système, couper «drastiquement» dans ses prestations sociales, de formation, ou encore dans ses aides à l'agriculture. «C'est de la théorie inapplicable.»

Equilibre obligatoire, limite à cinq ans: Pierre Aeby (s, Estavayer-le-Lac) aurait souhaité au moins corriger ces aspects par trop rigoureux de la thèse, «plus sévère que la loi financière actuelle». Exiger chaque année l'équilibre? C'est contraindre l'Etat à des exercices-Tartuffe, avertit l'ancien conseiller d'Etat. Il recevra l'appui de Claude Schorderet (dc, Fribourg), qui ne se rappelle pas, dans les trente dernières années, avoir vu l'Etat présenter un budget équilibré! La proposition Aeby échoue par 72 voix contre 35.

Car ailleurs, l'outil séduit. Les fonds libérés par un service de la dette allégé font rêver le radical Auguste Dupasquier (La Tour-de-Trême). Félix Morel (ouv, Belfaux) constate que le Grand



Les constituants ont planché sur la politique budgétaire de l'Etat de demain.

VINCENT MURITH-a

Conseil réclame lui-même ce genre d'outils: une motion adoptée dans ce sens (la motion Vonlanthen) a été transmise à la Constituante qui la traitera en mai. M. Morel demande toutefois que l'on précise dans la loi ce que l'on entend par événement ou conjoncture exceptionnels.

CRÉER UN FONDS

En tout état de cause, l'instrument proposé «permet très bien au Grand Conseil d'appliquer sa politique, y compris le *deficit spending*», estime l'ancien directeur des Finances. Qui rappelle qu'un fonds de réserve, à remplir dans les années de vaches grasses, devrait être créé parallèlement.

Cette thèse allie rigueur et souplesse, juge enfin Jean-Claude Maillard (dc, Prez-vers-Noréaz). Lequel avertit: «Exiger un budget équilibré, cela veut dire que le Grand Conseil devra aussi pouvoir augmenter les rentrées d'argent.» Notamment par la

hausse d'impôts. Il sera bon, on l'imagine, de s'en souvenir...

Les constituants ont encore décidé que le Grand Conseil pourra, s'il le veut, instituer un organe de médiation en matière administrative (les socialistes souhaitaient contraindre le légis-

latif à le faire). Enfin, voyant l'heure avancer, ils ont préféré reporter en mai le débat (qui s'annonce brûlant) sur la pérennité financière intercommunale. Il ne s'est trouvé qu'un seul stakhanoviste à vouloir rester: un socialiste. JnG

Permettre de comprendre

Le gros du travail se fait dans les commissions. Anna Petrig (s, Fribourg) est partie de ce constat pour proposer que les séances qu'elles tiennent soient publiques. «Le peuple doit pouvoir comprendre comment les décisions se prennent», remarque-t-elle, tout en insistant sur l'importance de la transparence. Cette suggestion a été refusée à une large majorité, qui a choisi de suivre Claude Schorderet (dc, Fribourg): «Le public serait

au courant du travail des commissions avant le Grand Conseil, ce n'est pas acceptable. Il est également nécessaire de pouvoir s'exprimer librement, lors d'enquêtes par exemple, ce qui serait impossible avec la présence du public.»

Sans aller aussi loin que le voulait Anna Petrig, une thèse acceptée inclut la nécessité pour les commissions «d'informer régulièrement le public sur l'avancement des travaux». SB



SIX CONSTITUANTS ASSERMENTÉS

Lors de sa session d'avril, la Constituante a assermenté six nouveaux membres. Il s'agit (de gauche à droite) de: Cédric Bossart (r, Marly), Yvan Pauchard (r, Domsdidier), Gabrielle Bourguet (dc, Granges), René Pochon (r, Cugy), Joseph Buchs (dc, Fribourg) et Christine Müller (s, Fribourg). Ces six personnes remplacent respectivement Isabelle Overney, Benoît Chardonnens, Reynold Pauchard, Anita Bise-Rosset, Marthe Grandjean et Charles Guerry. Côté départ, on note également celui de Danielle Boillat, collaboratrice administrative. Julia Brügger lui succédera dès le 1^{er} mai. Rappelons que le personnel administratif se compose de huit personnes pour 3 postes et demi, dont quatre qui se relaient autour de ce demi-poste. Un demi-poste qui correspond à la baisse budgétaire décidée par le Grand Conseil, mais dont la Constituante ne pourrait que difficilement se passer. «Nous avons donc décidé de garder ces quatre personnes en attendant de trouver une solution avec le Grand Conseil et/ou le Conseil d'Etat», précise Antoine Geinoz, secrétaire général. KP

VINCENT MURITH

EN BREF

Quoi de neuf? Rien

CONSEIL D'ÉTAT • Dans leur séance de jeudi, les constituants ont opté pour le statu quo en ce qui concerne l'organisation et la composition du Conseil d'Etat. Ainsi, le gouvernement se composera toujours de sept membres, et le mandat de ceux-ci durera cinq ans. Mais un conseiller d'Etat ne pourra pas siéger plus de trois législatures. Le débat a été plus animé sur ce point. Les radicaux se demandent ainsi pourquoi un membre du gouvernement devrait quitter le bateau après 15 ans, même s'il garde toute sa motivation. Le PDC plaide pour un renouvellement du tissu après trois législatures. Et le groupe citoyen rappelle qu'il existe déjà une règle tacite allant dans ce sens. Au vote, la thèse passe par 50 voix contre 39 (5 abstentions). Autre point: le président du gouvernement est élu pour une année, mais il ne peut remettre ça l'année suivante. La thèse majoritaire proposait que cette réélection immédiate soit possible. Mais les constituants ont largement suivi la thèse minoritaire, approuvée par 72 voix contre 16 (3 abstentions). KP

En dessous des dépenses officiellement autorisées

COMPTES 2001 • Les comptes 2001 de la Constituante laissent ressortir des dépenses totalisant 1,23 million de francs environ, soit quelque 100 000 francs de moins que le prévoyait le budget adopté par l'assemblée. Dans le détail, ces dépenses se composent essentiellement des indemnités dues aux constituants et aux groupes (610 000 francs environ, soit 66 000 de moins que ce qui figurait au budget) et du traitement du personnel administratif (407 000 francs, là-aussi en baisse de 8000 francs par rapport au budget). Dans les commentaires de ces comptes, Antoine Geinoz, secrétaire général, précise que le budget initialement fixé par le Grand Conseil ne s'élevait qu'à 873 000 francs. Il a été complété en décembre par un crédit supplémentaire de 380 000 francs que le Conseil d'Etat a chiffré après consultation. «Le total des dépenses officiellement autorisées pour l'année 2001 était donc de 1,25 mio de francs.» KP

Quinze prix pour le préambule

CONCOURS • Cent seize textes et cinquante-trois dessins. Tel est le résultat du concours lancé par la Constituante pour le préambule de la nouvelle Constitution. Le but était d'intégrer la population à la création du préambule. Un prix sera attribué lundi à une quinzaine des soixante-neuf auteurs par le jury, présidé par Noël Ruffieux. La cérémonie de remise des prix se tiendra à l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle à Fribourg. Selon un communiqué de presse, la qualité des projets présentés a rendu «la tâche de sélection difficile». Il aura fallu deux séances au jury pour prendre une décision. Les constituants se disent satisfaits de l'intérêt suscité par ce concours.

Cinq cautions ont été accordées en 2001

AGRICULTURE • La Société paysanne de cautionnement du canton de Fribourg a prêté 390 000 francs.

La Société paysanne de cautionnement du canton de Fribourg a répondu favorablement aux cinq demandes de cautionnement qu'elle a reçues en 2001. Au total, 390 000 francs ont été accordés à trois agriculteurs de la Glâne, un de la Gruyère et un de la Sarine. «Ces demandes ont concerné la reprise de cheptels, des installations fixes dans les fermes et la construction d'un bâtiment», a déclaré le gérant Aloïs Julmy hier lors de la 60^e as-

semblée générale qui s'est tenue à Crésuz.

L'an passé, les agriculteurs du canton de Fribourg ont profité de 32 mio de francs prêtés par la Confédération au travers des crédits d'investissements. «Il est clair que ces crédits agricoles sont suffisants pour eux et en plus il n'y a pas d'intérêts», observe le gérant. «Mais nous intervenons en complément quand aucune autre aide n'est possible. Par exemple, dans le cas de do-

maines à vendre, les critères sont plus sélectifs pour les crédits agricoles. Dans beaucoup de cas, on a affaire à la demande de fermiers au bénéfice d'une aide initiale, qui ne sont pas propriétaires.»

La Société paysanne de cautionnement conserve ainsi toute sa légitimité. Ces cautionnements servent de garantie pour des prêts – jusqu'à hauteur maximale de 150 000 francs – destinés à financer des investissements dans les exploitations agricoles fribour-

geoises. Si le but ne change pas, il tend à s'élargir. «Il est nécessaire d'orienter le soutien vers les exploitations qui en ont vraiment besoin», estime Aloïs Julmy. «Nos familles paysannes doivent pouvoir s'appuyer sur un système stable pour un soutien à long terme.» Un appui que le conseil d'administration de la société renouvellera cette année, en doublant le nombre de cautionnements: Aloïs Julmy prévoit dépasser la dizaine de cas. TJ